

*Le Département des Alpes-Maritimes aide les Maralpins à réduire leur consommation d'énergie et les accompagne dans leurs démarches*

## **Lancement du programme Confort Energie 06 : un guichet unique gratuit & une aide financière départementale**

**Ce mardi 9 novembre, Mathieu Eyrard, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, représentant Bernard Gonzalez, préfet des Alpes-Maritimes, et Charles Ange Ginésy, président du Département des Alpes-Maritimes, ont présenté le Programme Confort Energie 06.**

A la veille de la 1<sup>ère</sup> édition française de la journée contre la précarité énergétique, nous sommes aujourd'hui confrontés à un triple défi : l'urgence climatique, l'accroissement de la précarité des foyers et la hausse du prix de l'énergie. Dans les Alpes-Maritimes, 35 000 foyers sont en situation de vulnérabilité énergétique. De nombreux dispositifs sont mis en place pour inciter les habitants à réaliser des travaux d'isolation et de changement de chaudière. Cependant, il est difficile pour un propriétaire d'y voir clair dans l'ensemble de ces aides.

C'est la raison pour laquelle le Département des Alpes-Maritimes met en place le programme « Confort Energie 06 ». Cette initiative est lancée sur une **période de 3 ans jusqu'en 2023** sur le territoire des Alpes-Maritimes hors Métropole, qui propose son propre programme. Le programme comporte 2 volets :

- Le Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (**SARE**) ;
- Le Fonds social de maîtrise de l'énergie (**FSME**).

### **Le SARE : un volet de simplification des démarches**

Afin d'aider les propriétaires et les syndicats de copropriété à faire les bons choix et à bénéficier des meilleures aides possibles, le Département des Alpes-Maritimes, à travers sa politique GREEN Deal, lance le guichet unique **Confort Energie 06** \*. Ce service personnalisé d'information et d'assistance technique, administrative et financière, s'adresse à tous les particuliers et petites entreprises (moins de 1000 m<sup>2</sup>).

L'engagement financier total est de près de 3 M€, en partenariat avec l'Etat (Certificats d'économie d'énergie), l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Région, 6 EPCI du territoire, la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, et 3 partenaires privés.

### **Le FSME : un volet d'aide financière spécifique**

Cette aide financière directe du Département, unique en France, permet aux propriétaires bailleurs ou occupants de réaliser des audits et des travaux de rénovation énergétique. La subvention, allouée sous condition, peut s'élever jusqu'à 700 € pour un audit énergétique et 11 200 € pour les travaux de rénovation énergétique. A noter que ceux-ci doivent permettre d'atteindre 35 % d'économie d'énergie et la classe énergétique D. Le FSME vient compléter les aides financières nationales existantes dans le domaine telle que *MaPrimeRenov'*. 10 M€ seront dédiés à ce fonds jusqu'en 2023.

### **2 cas concrets :**

=> *Un couple avec 2 enfants disposant de 3000 € de revenus mensuels pourra prétendre à :*

- 700 € de subvention ou la mise à disposition gratuite d'un prestataire pour l'audit énergétique ;

- Un accompagnement gratuit pour la maîtrise d'ouvrage ;
- Une aide maximale de 8 300 € pour les travaux.

=> Une personne seule vivant avec un SMIC pourra prétendre à :

- 700 € de subvention ou la mise à disposition gratuite d'un prestataire pour l'audit énergétique ;
- Un accompagnement gratuit pour la maîtrise d'ouvrage ;
- Une aide maximale de 11 200 € pour les travaux.

« La transition énergétique constitue l'un des axes majeurs de la politique GREEN Deal que j'ai lancée en 2017 sur le territoire maralpin pour lutter contre le dérèglement du climat. Je suis heureux d'inaugurer aujourd'hui, avec les équipes du Département, le guichet unique "Confort Énergie 06". Une plateforme destinée à aider et à accompagner les propriétaires vers la rénovation énergétique. Cette plateforme "Confort Énergie 06" leur permettra d'y voir plus clair sur les différentes aides auxquelles ils ont droit.

Le Département a également décidé de donner un coup de pouce supplémentaire à la rénovation énergétique des logements à travers une aide spécifique, le « FSME 06 » (Fonds social de Maîtrise de l'Énergie). Elle financera à la fois les audits d'évaluation et les travaux.

Avec ces deux dispositifs, nous prenons des mesures concrètes et immédiates, pour agir contre le changement climatique, lutter contre le mal-logement et soutenir le pouvoir d'achat des ménages azuréens. »

**Charles Ange Ginésy,**

**Président du Département des Alpes-Maritimes.**

---

**(\*) Le guichet unique « Confort Energie 06 » est accessible sans condition via un appel gratuit de lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 0800 037 016, via mesdemarches06.fr, via mail à [renovationenergetique@departement06.fr](mailto:renovationenergetique@departement06.fr) ou lors des permanences d'information dans les Maisons du Département.**

